



OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN

Communiqué de presse

L'OPC appelle à la protection des enfants à l'école tout en les invitant à rejeter la violence

L'Office de la Protection du Citoyen (OPC) dénombre, depuis la reprise officielle des activités scolaires, le 10 août 2020, plusieurs événements qui ont des conséquences négatives sur le fonctionnement normal des écoles. Parmi eux, des mouvements d'élèves d'écoles publiques et lycées à travers le pays, pour réclamer la présence de professeurs dans les salles de classe, absents avec la grève des syndicats d'enseignants.

Le mardi 18 août, le directeur du Collège Archimède a été tabassé par un groupe d'élèves d'écoles publiques et de lycées de Saint-Marc.

Le lundi 17 août, au moins deux enseignants ont été blessés suite à des mouvements de protestation des élèves du Lycée Pinchinat à Jacmel.

Le mardi 25 août, des agents de l'Unité Départementale de Maintien d'Ordre (UDMO) du Sud-Est ont malmené un élève NS3 du Lycée Pinchinat à Jacmel qui participait à un mouvement d'élèves.

Le lundi 7 septembre, plusieurs élèves et enseignants ont été blessés suite à l'affrontement entre écoliers au moment où des protestataires tentaient de relâcher de force l'école Divine miséricorde aux Gonaïves.

À Port-au-Prince les mardis 8 et mercredi 9 septembre 2020, les élèves d'écoles et de lycées ont attaqué le lycée Fritz Pierre Louis, les collèges Le Normalien, Roger Anglade, Canado haïtien.

Ajouté à ceux-là, les affrontements entre groupes armés dans les quartiers de Bel-Air et de bas Delmas ont paralysé le fonctionnement des écoles tant publiques que privés dans ces zones.

Tout en condamnant ces actes qui constituent des violations du droit à l'éducation et de protection des enfants, garanti par la constitution haïtienne et la Convention relative aux droits de l'enfant, l'OPC invite les écoliers et les jeunes protestataires à éviter toutes formes de violence et à faire preuve de discipline, de civisme et de retenue dans leurs revendications ; car ils sont appelés à devenir des dirigeants dans la construction de la nouvelle Haïti.

L'Office de la Protection du Citoyen appelle les autorités à prendre des mesures adéquates visant à assurer la protection des élèves ainsi que les établissements scolaires.

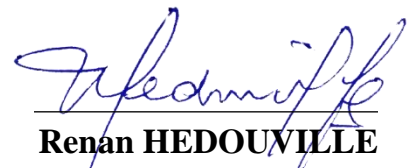
L'OPC appelle le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) à trouver une entente avec les syndicats enseignants en vue de favoriser la présence des professeurs dans les écoles publiques et les lycées. L'OPC rappelle également aux acteurs concernés que la question de l'éducation doit être résolue dans la sérénité, et non par la violence.

Par ailleurs, l'Office de la Protection du Citoyen constate que certaines écoles ont démarré, le lundi 7 septembre 2020, la nouvelle année scolaire 2020-2021 avant la fin de celle 2019-2020, en cours, qui doit être clôturée le 22 octobre, suivant le calendrier du MENFP.

L'OPC rappelle au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle sa mission de s'assurer que tous les enfants ont l'égalité de chance en matière d'éducation.

Port-au-Prince, le 10 septembre 2020




Renan HEDOUVILLE
Protecteur du Citoyen